3, Rue Martin Luther King - BP 50996
84095 AVIGNON Cedex 9
Tél. : 04 90 13 14 18 - Fax : 04 90 13 14 15
www.cil-provence.asso.fr

SIRET : 783 195 704 000 45 - APE-NAF 853 K

Participation des employeurs à l'effort de construction

# Déclaration de versement

***1% Logement*** devient ***Action Logement***
Les entreprises s'engagent avec les salariés

Identification de l'entreprise (à compléter en cas de modification)

Raison sociale : _____

_____

Enseigne : _____

Adresse : _____

_____

SIRET : _____ APE-NAF : _____

Désignation de l'entreprise

## Renseignements complémentaires

Code département déclaration 2080 : _____

Personne responsable du 1% : _____

Fonction : _____ Tél. : _____ Fax : _____

E.mail : _____ Correspondance : _____

## Détermination de la participation

Nombre mensuel moyen de salariés en 2008 : _____ en 2009 : _____

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1 | Base de calcul | € | salaires bruts de l'année 2008 |
| 2 | Abattement éventuel | € | voir Mode d'Emploi |
| 3 | Assiette de la participation | € | (ligne 1 - 2 ) |
| 4 | Montant de la participation | € | (ligne 3 -x 0,45%)* |

*A répartir au choix de l'entreprise

A/ Subvention déductible des bénéfices

B/ Prêt à 20 ans à inscrire à l'actif du bilan

L'article 8 de la loi du 25 mars 2009 a modifié l'article L. 313.1 du CCH, notamment en supprimant la fraction 1/9ème (0,40 %), sans incidence, toutefois, sur le montant de la participation, qui demeure fixée à 0,45 % des salaires versés au titre de l'année précédente (2008).

€

**Règlement à verser avant le 31/12/09**

☐ Par chèque bancaire

N° _____ sur _____

en date du _____

☐ Par virement sur **Banque Chaix**

| Code Banque | Agence | N° compte | Clé |
|---|---|---|---|
| 10178 | 00020 | 00000146105 | 69 |

Fait à _____ le _____

Signature et cachet de l'entreprise.

*Si les cases "**Subvention**" ou "**Prêt**" ne sont pas renseignées, le versement sera automatiquement enregistré sous forme de subvention.

Exemplaire à détacher et à retourner au CIL PROVENCE

3, Rue Martin Luther King - BP 50996
84095 AVIGNON Cedex 9
Tél. : 04 90 13 14 18 - Fax : 04 90 13 14 15
www.cil-provence.asso.fr

SIRET : 783 195 704 000 45 - APE-NAF 853 K

Participation des employeurs à l'effort de construction

# Déclaration de versement

***1% Logement*** devient ***Action Logement***
Les entreprises s'engagent avec les salariés

Identification de l'entreprise (à compléter en cas de modification)

Raison sociale : _____

_____

Enseigne : _____

Adresse : _____

_____

SIRET : _____ APE-NAF : _____

Désignation de l'entreprise

## Renseignements complémentaires

Code département déclaration 2080 : _____

Personne responsable du 1% : _____

Fonction : _____ Tél. : _____ Fax : _____

E.mail : _____ Correspondance : _____

## Détermination de la participation

Nombre mensuel moyen de salariés en 2008 : _____ en 2009 : _____

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1 | Base de calcul | € | salaires bruts de l'année 2008 |
| 2 | Abattement éventuel | € | voir Mode d'Emploi |
| 3 | Assiette de la participation | € | (ligne 1 - 2 ) |
| 4 | Montant de la participation | € | (ligne 3 -x 0,45%)* |

* A répartir au choix de l'entreprise

A/ Subvention déductible des bénéfices

B/ Prêt à 20 ans à inscrire à l'actif du bilan

L'article 8 de la loi du 25 mars 2009 a modifié l'article L. 313.1 du CCH, notamment en supprimant la fraction 1/9ème (0,40 %), sans incidence, toutefois, sur le montant de la participation, qui demeure fixée à 0,45 % des salaires versés au titre de l'année précédente (2008).

€

**Règlement à verser avant le 31/12/09**

☐ Par chèque bancaire

N° _____ sur _____

en date du _____

☐ Par virement sur **Banque Chaix**

| Code Banque | Agence | N° compte | Clé |
|---|---|---|---|
| **10178** | **00020** | **00000146105** | **69** |

Fait à _____ le _____

Signature et cachet de l'entreprise.

*Si les cases "**Subvention**" ou "**Prêt**" ne sont pas renseignées, le versement sera automatiquement enregistré sous forme de subvention.

(Double jaune à conserver)

# FACULTATIF

## PROVISION DÉDUCTIBLE

Comme suite à une réponse ministérielle en date du 29 avril 1980, les dépenses considérées comme libératoires de la participation des employeurs à l'effort de construction peuvent faire l'objet d'une déduction anticipée sous forme de provision dès lors que l'entreprise assujettie prend l'engagement irrévocable, auprès de l'organisme collecteur, de lui verser sous forme de subvention, à la clôture de l'exercice suivant, sa participation-construction.

Il convient d'ajouter qu'un engagement unilatéral de l'entreprise pourrait être contesté et qu'en tout état de cause ce sont les services locaux des impôts qui jugent de la recevabilité de la constitution d'une telle provision...

Vous trouverez ci-dessous une lettre d'engagement type et nous prendrons acte dans tous les cas, par retour, du caractère inéluctable du versement à venir.

LE CIL PROVENCE est à votre disposition
pour toute demande de renseignements complémentaires.
Appelez Georges LEMAIRE au 04 90 13 14 14

# LETTRE D'ENGAGEMENT DE VERSEMENT

..... le 31/12/09

Monsieur,

Nous vous informons de notre intention de verser au CIL PROVENCE, à titre ferme et irrévocable, à fonds perdus, le montant des sommes dont nous serons redevables au titre de la participation des employeurs à l'effort de construction sur les salaires de 2009.

Au terme de cet engagement, c'est avant le 31 décembre 2010 que nous vous règlerons en subvention la part réservée aux actions prioritaires ainsi que la part librement utilisable.

Signature du chef d'entreprise
et cachet de l'entreprise :

Exemplaire à détacher et à retourner au CIL PROVENCE

# FACULTATIF

## PROVISION DÉDUCTIBLE

Comme suite à une réponse ministérielle en date du 29 avril 1980, les dépenses considérées comme libératoires de la participation des employeurs à l'effort de construction peuvent faire l'objet d'une déduction anticipée sous forme de provision dès lors que l'entreprise assujettie prend l'engagement irrévocable, auprès de l'organisme collecteur, de lui verser sous forme de subvention, à la clôture de l'exercice suivant, sa participation-construction.

Il convient d'ajouter qu'un engagement unilatéral de l'entreprise pourrait être contesté et qu'en tout état de cause ce sont les services locaux des impôts qui jugent de la recevabilité de la constitution d'une telle provision...

Vous trouverez ci-dessous une lettre d'engagement type et nous prendrons acte dans tous les cas, par retour, du caractère inéluctable du versement à venir.

LE CIL PROVENCE est à votre disposition
pour toute demande de renseignements complémentaires.
Appelez Georges LEMAIRE au 04 90 13 14 14

# LETTRE D'ENGAGEMENT DE VERSEMENT

..... le 31/12/09

Monsieur,

Nous vous informons de notre intention de verser au CIL PROVENCE, à titre ferme et irrévocable, à fonds perdus, le montant des sommes dont nous serons redevables au titre de la participation des employeurs à l'effort de construction sur les salaires de 2009.

Au terme de cet engagement, c'est avant le 31 décembre 2010 que nous vous règlerons en subvention la part réservée aux actions prioritaires ainsi que la part librement utilisable.

Signature du chef d'entreprise
et cachet de l'entreprise :

Exemplaire à conserver